Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260709-202655-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 14
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 9 juillet 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h, après convocation légale du 3 juillet 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (14) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Ronceray Dominique, Groussard Éric, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, Monnier Xavier, Croissant Élodie, Serrand Caroline, Bellayer Angélique
Absents excusés (1) : Anne-Marie Poirier
Absents excusés ayant donné pouvoir (1) :
Anne-Marie Poirier a donné pouvoir à Mickaël Thébert
Secrétaire de séance : Angélique Bellayer

2026/55 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026

Monsieur le Maire demande au conseil s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal ayant eu lieu le 28 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le procès verbal du conseil municipal du 28 mai 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire, Aurélien Thébert